

CERTIFICAT DE REALISATION

Session n° S260GOA

Je soussigné, Fouad HADDOUCHI, agissant en qualité de Président d'ALEO TRIGNAC, certifie que :

Monsieur Kevin DENIAUD

Entreprise : LIP INTERIM
44000 - NANTES

A suivi l'action de formation :

**R489 - Chariots Automoteurs de manutention à conducteur porté (CACES ®
Cat : 3)**

Date(s) et durée : **du jeudi 4 au vendredi 5 juin 2026**
et ce pour une durée de 14.00 heures (pas d'absence)

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles
L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

☒ **Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances**

Lieu : ALEO STE LUCE
44980 - STE LUCE SUR LOIRE

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

TRIGNAC, le 8 juin 2026

Fouad HADDOUCHI

Président


aléo prévention
8 rue Maryse Hilsz
44980 STE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 22 13
SIRET 501 459 424 00021